VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 4 FÉVRIER 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 février 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, Raynald Banville et René Lepage formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #19-02-12 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #19-02-13 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 Approbation des procès-verbaux de :
- - 3.1 La séance régulière tenue le 14 janvier 2019;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
- 6. Administration
 - 6.1 Quai flottant donner un mandat pour une étude de faisabilité au service d'ingénierie de la MRC;
- 7. Travaux publics

NIL

- - 8.1 Demande de dérogation mineure au 346, rue Cascade;
- 9. Service incendie et sécurité civile
 - 9.1 Renouvellement sur trois ans de l'entente entre la Croix-Rouge et la Ville;
- 10. Loisirs et cultures
 - 10.1 Embauche d'une ressource en loisir;
 - 10.2 Nommer les membres du comité de suivi pour le partage d'une ressource en loisir;
 - 10.3 Mise à jour de la PFM/MADA nommer un élu responsable des ainés;
 - 10.4 Nommer les membres du comité local de la mise à jour de la PFM/MADA;
 - 10.5 Demande d'appui de la part du regroupement des clubs de 50 ans et plus de la Mitis;
- 11. Périodes de questions
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 14 janvier 2019.

RÉSOLUTION #19-02-14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 14 JANVIER 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 14 janvier au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 4 février 2019, soit :

- Approbation des crédits budgétaires pour la réception d'une subvention au service incendie;
- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- Déclaration citoyenne : urgence climatique;
- Achat d'une boite à sel à même le surplus accumulé;

La date de la prochaine réunion est le lundi 11 mars 2019 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

La réunion du conseil d'administration sera le 5 février. Il y sera entre autres questions du souscomité pour le développement économique.

4.3 Comité des Loisirs

Le SuperBowl s'est tenu le 3 février. Environ 600 \$ seront versés à Classe Philippe pour le voyage.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau

4.5 Comité d'embellissement

Mme Nathalie Girard se joint au comité.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-02-15 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour janvier 2019 pour un montant de 69 350.18 \$ adopte la liste des comptes à payer complémentaires de décembre 2018 pour un montant de 22 495.97 \$, adopte la liste des comptes à payer de janvier 2019 pour un montant de 50 016.56 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

6 ADMINISTRATION

6.1 Quai flottant – donner un mandat pour une étude de faisabilité au service d'ingénierie de la MRC.

RÉSOLUTION #19-02-16

QUAI FLOTTANT – DONNER UN MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis afin de préparer une étude de faisabilité pour l'installation d'un quai flottant en avant du stationnement public et advenant un résultat positif, continuer les démarches avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir un certificat d'autorisation.

7. TRAVAUX PUBLICS

NIL

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure au 346, rue Cascade.

<u>RÉSOLUTION #19-02-17</u> DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 346, RUE CASCADE

La demande vise à permettre une marge de recul avant de 7.14 mètres pour un garage privé isolé existant contrairement à la règlementation qui prévoit marge de recul avant de 7.5 mètres pour un garage privé isolé.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait une demande à la firme d'évaluation Servitech afin de réunir les terrains portant les matricules 6892-77-8025 et 6892-76-5090 pour qu'ils deviennent un terrain au sens du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public, conditionnellement à ce que les terrains portant les matricules 6892-77-8025 et 6892-76-5090 soient réunis en un terrain au sens du règlement de zonage.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Renouvellement sur trois ans de l'entente entre la Croix-Rouge et la Ville.

RÉSOLUTION #19-02-18 RENOUVELLEMENT SUR TROIS ANS DE L'ENTENTE ENTRE LA CROIX-ROUGE ET LA VILLE

ATTENDU que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la VILLE et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise Mme Carolle-Anne Dubé, mairesse et M. Stéphane Marcheterre, directeur général à signer une lettre d'entente Services aux sinistrés d'une durée de trois ans avec La Société Canadienne de la Croix-Rouge - division du Québec et s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

2019-2020: 170 \$, 2020-2021: 170 \$, 2021-2022: 170 \$

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Embauche d'une ressource en loisir.

RÉSOLUTION #19-02-19 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Métis-sur-Mer a adhéré à la création d'un service des loisirs intermunicipal portant sur l'utilisation commune d'une ressource en loisir pour trois (3) ans avec la municipalité de Baie-des-Sables.

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont déposé sur diverses plateformes une offre d'emploi en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'après la fin des mises en candidatures, le comité d'embauche a passé en entrevue deux candidats;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil l'embauche de Mme Daphné St-Onge de St-Moïse;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Métis-sur-Mer embauche Mme Daphné St-Onge de St-Moïse selon les conditions de son contrat, partage cette ressource avec la municipalité de Baie-des-Sables selon les termes du protocole d'entente de loisir intermunicipal et autorise M. Stéphane Marcheterre, Directeur général à signer le contrat au nom de la Ville de Métis-sur-Mer.

10.2 Nommer les membres du comité de suivi pour le partage d'une ressource en loisir.

RÉSOLUTION #19-02-20

NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Métis-sur-Mer a adhéré à la création d'un service des loisirs intermunicipal portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir pour trois (3) ans avec la Municiplaité de Baie-des-Sables;

CONSIDÉRANT QU'il faut assurer un bon encadrement et assurer un bon suivi des actions de la ressource en loisir;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la formation d'un comité de suivi pour le partage d'une ressource en loisir composé des deux maires, de deux élus et ainsi que des deux directeurs généraux des municipalités.

10.3 Mise à jour de la PFM/MADA – nommer un élu responsable des ainés.

RÉSOLUTION #19-02-21

MISE À JOUR DE LA PFM/MADA – NOMMER UN ÉLU RESPONSABLE DES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre

de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Rita D. Turriff responsable du dossier « aînés ».

10.4 Nommer les membres du comité local de la mise à jour de la PFM/MADA.

RÉSOLUTION #19-02-22

NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ LOCAL DE LA MISE À JOUR DE LA PFM/MADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer travaille à la mise à jour de PFM/MADA;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme sur le comité local de la mise à jour de la PFM/MADA les personnes suivantes :

Mme Carolle-Anne Dubé, mairesse, M. Stéphane marcheterre, Directeur général, Mme Brigitte Morin, v. p. du CLD de Métis-sur-Mer, M. Simon Brochu, conseiller, Mme Rita D. Turriff, conseillère, Mme Martine Bouchard, conseillère, Mme Marie-Claude Giroux, représentante d'HLSL, Mme Kathy Laplante, Conseillère en développement rural à la MRC de La Mitis, Mme Catherine Aubut, Chargée de projet MADA, Mme June Smith, présidente du conseil d'arrondissement MacNider et Mme Daphné St-Onge, coordonnatrice en loisir.

10.5 Demande d'appui de la part du regroupement des clubs de 50 ans et plus de la Mitis.

RÉSOLUTION #19-02-23

DEMANDE D'APPUI DE LA PART DU REGROUPEMENT DES CLUBS DE 50 ANS ET PLUS DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE l'offre des activités communautaires mettant l'accent sur l'apport physique de la personne, toutes saisons, sont peu nombreuses au sein de notre municipalité reconnue MADA;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Ministère des Aînés et de la Proche aidance favorisent l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie parmi les personnes de 50 ans et plus, offrant une opportunité de soutien financier pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis offre plusieurs sites de plein air et infrastructures municipales favorisant la tenue des activités nouvelles et diversifiées projetées et qu'elles seront adaptées autant que possible à la condition physique de chacun des participants,

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la forme physique favorise la santé mentale et physique des personnes à l'étape du vieillissement;

CONSIDÉRANT QUE notre conseil municipal s'engage à collaborer à la tenue de ces activités ponctuelles inscrites audit projet en rendant disponible : lieu ou site, équipements et ressource en Loisir lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une municipalité MADA reconnues ou en voie de l'être dans le cadre de la démarche collective en cours de planification du MADA de la MRC de La Mitis;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appuie la démarche et l'engagement du regroupement des 12 clubs des 50 ans et plus de La Mitis auquel nôtre club des 50+ est associé.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSC	LUT	ON	#19-0	2-24
LEVÉ	E DE	LA	SÉAN	CE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René evée à 19h46.	Lepage propose que la présente séance soit		
Carolle-Anne Dubé, Mairesse	Stéphane Marcheterre, Directeur Général et secrétaire-trésorier		